



OBTENIR LA MARQUE NATIONALE TOURISME ET HANDICAP



La marque nationale Tourisme et Handicap, portée par le Ministère du Tourisme, a été créée en 2001 dans le cadre de la politique d'accès aux vacances pour tous et d'intégration des personnes handicapées. Il certifie les efforts des professionnels du tourisme en matière d'accessibilité et d'accueil de cette clientèle. Dès 2003, Yonne Tourisme s'est engagée dans le développement de la marque sur le département et propose à tout prestataire touristique intéressé de l'accompagner dans sa démarche.

› LES OBJECTIFS

- **Développer une offre touristique de qualité**, réellement ouverte à tous,
- **Apporter une information fiable**, descriptive et objective de l'accessibilité des sites et équipements touristiques en tenant compte des quatre types de handicap concernés.

› LES VALEURS DE LA MARQUE

La marque Tourisme et Handicap apporte la **garantie d'un accueil efficace et adapté** aux besoins indispensables des personnes handicapées.

› POUR QUI ?

Tout professionnel du tourisme et prestataire de services peut demander à être labellisé. C'est **une démarche volontaire** de sa part. Sont particulièrement concernés :

- **les hébergements** (hôtels, campings, gîtes, chambres d'hôtes, villages vacances, meublés de tourisme...),
- **les sites touristiques** (musées, châteaux, jardins...),
- **les restaurants**, cafés, fermes auberges...),
- **les sites de loisirs** (parcs à thèmes, salles de spectacles, équipements sportifs, piscines...),
- **les Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative**,
- **les activités de loisirs** (activités nautiques, centres équestres, chemins de randonnée, parachutisme, pêche, montgolfière, parapente, baignades, golfs, équipements de bien-être...).

› LES CRITÈRES ET ENGAGEMENTS

- **Critères** : le prestataire ou la structure doit répondre aux critères des cahiers des charges Tourisme et Handicap (un cahier général et un cahier thématique).
- **Durée** : visite de contrôle et renouvellement de la convention tous les 5 ans.

- **Convention** : le prestataire s'engage à respecter les critères de la marque par la signature d'une convention d'engagement.
- **Coût** : 60 € pour la visite d'évaluation. Une plaque signalétique est proposée à la location au tarif de 240 € en 2016 pour la durée de la labellisation.

TOURISME ET HANDICAP DANS L'YONNE EN 2015

30 PRESTATAIRES LABELLISÉS

TYPE DE HANDICAP	NOMBRE
MOTEUR	23
MENTAL	28
AUDITIF	11
VISUEL	15

LA MARQUE S'OBTIENT EN 4 ÉTAPES :

- 1) **l'auto-diagnostic**, qui permet au prestataire de vérifier l'accessibilité de sa structure en fonction des critères de la marque et les aménagements éventuels à réaliser pour obtenir la marque,
- 2) **le montage du dossier et la demande de la marque** effectuée par le prestataire via Internet,
- 3) **la visite d'évaluation** réalisée par le technicien de Yonne Tourisme et une personne représentant une association de personnes en situation de handicap,
- 4) **l'étude du dossier par la Commission Régionale** qui décidera de l'attribution de la marque et des handicaps validés pour la structure. Le porteur du projet peut à tout moment contacter Yonne Tourisme pour obtenir des renseignements et être accompagné tout au long du parcours d'obtention de la marque.



DÉMARCHE À SUIVRE POUR OBTENIR LA MARQUE TOURISME ET HANDICAP

Contactez Yonne Tourisme pour être conseillé sur les aménagements à réaliser afin d'obtenir la marque et être suivi dans la procédure d'obtention.



VOTRE CONTACT YONNE TOURISME
PÔLE INGÉNIERIE & COMPÉTITIVITÉ
Jean FRÉGEAC
1-2, quai de la République - 89000 AUXERRE
Tél. 03 86 72 92 04 - Fax 03 86 72 92 09
informatique@tourisme-yonne.com

EN SAVOIR +

www.tourisme-yonne.com/pro
Rubriques : Je suis porteur d'un projet touristique
Je suis prestataire du territoire
Sous-rubrique : Démarches qualité
www.tourisme-handicaps.org



ESTRATÉGIE